

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

---

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 504

présenté par  
Mme Youssouffa

-----

### ARTICLE 30

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer l'alinéa 78.
--

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa selon lequel le Département-Région de Mayotte fait partie de la République et ne peut cesser d'y appartenir sans le consentement de sa population.

Cette disposition n'est prévue pour aucune collectivité d'outre-mer et aucun département de l'Hexagone : il s'agit ici d'harmoniser les dispositions relatives à Mayotte pour le rapprocher du droit commun.